1. CHAMP D'APPLICATION.

1.1. Aux fins des présentes conditions générales, le terme « Client » désigne le client identifié dans le devis joint, la confirmation de commande, la facture et/ou tout autre document commercial de March Networks qui sont joints aux présentes ou les intègrent par référence. « Documentation » désigne les manuels d'instruction et de fonctionnement à destination des utilisateurs finaux emballés et, en général, distribués avec le Matériel et le Logiciel, mais qui ne comprennent pas les spécifications de conception ou le code source du Logiciel. « Matériel » désigne le matériel et l'application logicielle intégrée permettant le fonctionnement du matériel, qui comprend notamment, mais sans être limitatif, les NVR, caméras et encodeurs, fabriqués par March Networks (y compris les pièces de rechange). « Produits » désigne le Matériel, les licences de logiciel, Services, Produits de Tiers et la Documentation correspondante à remettre au Client. « Services » désigne les services tels que l'installation, les services professionnels et de formation, .les services basés sur abonnement, les services de maintenance et les services d'intégration proposés au Client tels qu'ils sont décrits dans la documentation de l'offre de Produits de March Networks. « Logiciel » désigne le logiciel d'application et de gestion vidéo de March Networks mentionné dans un devis ou une liste de prix de March Networks, seulement en code objet. « Produit de tiers » désigne un Produit qui n'a pas été conçu, fabriqué par March Networks ou ne porte pas sa marque.

1.2. Ces conditions générales de vente s'appliquent à tous les devis, évaluations, bons de commande et toute vente ultérieure de Produits et/ou Services par March Networks au Client. L'acceptation de la commande d'un Client intervient à la condition expresse qu'elle soit régie par les conditions générales énoncées dans les présentes et toutes les conditions supplémentaires ou incompatibles jointes à toute commande d'un Client sont nulles et sans effet, sauf convention contraire des parties. Ces conditions générales s'appliquent qu'elles soient ou non jointes ou annexées aux Produits. L' « Accord » entre les parties désigne les présentes conditions générales ainsi que le devis, la confirmation de commande, le cahier des charges et/ou tout autre document de vente de March Networks transmis au Client ou intégrant ces conditions par référence, les conditions d'utilisation applicables si une solution d'abonnement à March Networks est incluse dans la commande client, et, dans les cas des revendeurs et distributeurs, cela inclura également le Fournisseur de Solutions Certifié (CSP), le Fournisseur de Solutions Mobiles (MSP) ou le contrat de distribution, le cas échéant. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les parties en relation avec son objet. Toute modification du présent Accord doit être écrite et signée par chaque représentant autorisé des parties. Les représentants commerciaux de March Networks n'ont pas autorité pour modifier ou renoncer aux conditions de l'Accord.

2. PRIX. Les prix des devis peuvent être acceptés par le Client pendant une période de trente (30) jours à partir de la date du devis. Sauf indication contraire, les prix des Produits et/ou des services sont fermes, mais peuvent être soumis à des ajustements en fonction des taux de change, de la taxe d'achat ou de vente, des tarifs douaniers ou autres taxes directes entre la date du devis et celle de l'expédition. Tous les prix et paiements sont libellés dans la devise indiquée dans le devis correspondant. Toutes les taxes, tous les prélèvements et charges, de quelque nature que ce soit, applicables à la vente des Produits doivent être réglés par le Client ou, à défaut, celui-ci sera tenu de transmettre à March Networks un certificat d'exonération de taxe accepté par les autorités fiscales.

3. COMMANDES - PRODUITS ET SERVICES

3.1. Commandes - Généralités : Les commandes sont soumises à l'acceptation finale de March Networks qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser, en totalité ou en partie, toute commande du Client. Les commandes ouvertes peuvent être acceptées selon des prix annuels en fonction de la quantité, à condition qu'elles soient fermes pour une quantité déterminée et que la livraison soit acceptée par le Client dans l'année suivant la passation de la commande ouverte.

3.2. Évaluation du Produit - Commandes « Try & Buy » : Si le Client désire évaluer les Produits, il les commandera via une commande de zéro dollar et/ou en signant le formulaire de demande « Try & Buy » fourni par March Networks. Sous réserve de la Section 3.1 ci-dessus, le Client peut accepter les Produits jusqu'à la date d'expiration figurant sur le formulaire de demande « Try & Buy » (ci-après la « Période d'évaluation »). À l'expiration de ladite Période d'évaluation, le Client pourra soit (i) acheter les Produits, soit (ii) les retourner à March Networks. Si le Client décide d'acheter la totalité ou une partie des Produits, il conservera ceux qu'il achète et passera un deuxième bon de commande pour les Produits. Si le Client décide de ne pas acheter la totalité ou une partie des Produits, le Client retournera à March Networks ceux qu'il ne souhaite pas acquérir, en bon état, aux risques et aux frais du Client. Tout Produit qui n'est pas retourné à March Networks à l'expiration de la Période d'évaluation est considéré comme accepté par le Client, sauf accord contraire expressément convenu par March Networks. Si le Client ne retourne pas les Produits ou les retourne endommagés, et ne passe pas une deuxième commande, le bon de commande initial sera considéré comme modifié afin de refléter le prix des Produits endommagés et/ou des Produits non retournés et March Networks facturera le Client en conséquence. Le Client est le seul responsable des frais et taxes de transport de quelque nature que ce soit.

3.3. Annulations et Modifications de commandes : Les demandes d'annulation ou de modification des commandes reçues dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de livraison prévue ne sont pas acceptées. Les demandes d'annulation ou de modification de Produits personnalisés (tels que définis dans le devis correspondant) reçus dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date prévue de livraison ne sont pas acceptées. March Networks peut, sans porter atteinte à tout autre recours aux termes de la loi ou en équité, annuler ou suspendre la livraison de toute commande incomplète en cas de non-règlement ou autre manquement à l'Accord par le Client. March Networks n'est pas responsable vis-à-vis du Client des coûts, pertes ou dommages, de quelque nature que ce soit, résultant d'une telle suspension ou annulation. Dès l'annulation de la commande, le Client s'engage à indemniser March Networks pour toutes les pertes, y compris les coûts de la main-d'œuvre, matériels, frais généraux, dommages, charges et dépenses découlant de la commande et de son annulation. En ce qui concerne les Services, si chacune des parties souhaite modifier le champ d'application ou l'exécution des Services, elle précisera par écrit les détails de la modification demandée à l'autre partie. Dans un délai raisonnable à compter d'une telle demande, March Networks transmettra une estimation écrite au Client des conséquences sur le calendrier et les frais et les parties négocieront et conviendront par écrit des modalités de cette modification. March Networks pourra facturer le temps consacré à l'évaluation et à la documentation de cette demande de modification du Client sur la base de la main-d'œuvre et des pièces fournies.

3.4. Arrêt de fabrication. March Networks à sa seule discrétion se réserve le droit de cesser la fabrication ou la vente de tout Produit conformément à la politique de fin de vie des Produits de March Networks, dont une copie est disponible sur demande.

3.5. Installation, maintenance et service du produit Sauf stipulation contraire écrite de March Networks, le Client est seul responsable de l'installation, de la configuration et de la maintenance en bonne et due forme des produits par un personnel technique dûment formé et certifié par March Networks. Le client est seul responsable de la surveillance de toute mise à jour de sécurité en s'inscrivant pour recevoir les mises à jour de sécurité et les avis de sécurité de March Networks à l'adresse www.marchnetworks.com/support-downloads/. Le client est responsable de la notification de l'utilisateur final et de la fourniture de toutes les mises à jour de sécurité et des avis aux utilisateurs finaux, ainsi que, le cas échéant, de l'installation des mises à jour. March Networks n'est, en aucun cas, responsable, dans le cadre ou non d'une garantie, des performances (ou défaut de performances) des Produits qui sont installés, configurés, entretenus ou réparés par une personne autre que le technicien certifié de March Networks.

3.6. Services d'abonnement. Les services d'abonnement à March Networks sont fournis conformément aux Conditions d'utilisation applicables acceptées par le Client et / ou l'utilisateur final lors de la première connexion. Sauf disposition contraire de March Networks ou par accord écrit des parties, les conditions d'utilisation applicables aux services par abonnement sont les conditions mises à disposition sur https://www.marchnetworks.com/ToS/, qui peuvent être mises à jour de temps à autre par March Networks.

4. RISQUE, TITRE DE PROPRIÉTÉ ET LIVRAISON

4.1. Expédition : Sauf indication contraire dans la confirmation de commande de March Networks, les Produits sont livrés Franco Transporteur (FCA) (INCOTERMS 2020) sur le site de March Networks ou à un centre de distribution désigné. A défaut d'instructions expresses du Client, March Networks déterminera, à sa seule discrétion, la meilleure méthode d'expédition, l'itinéraire et le transporteur utilisé. March Networks mettra en œuvre tous les efforts commerciaux raisonnables pour expédier les commandes dans les délais impartis. Les délais d'expédition s'appliquent à compter de l'acceptation de la commande du Client par March Networks et sont soumis à la délivrance des autorisations et licences d'importation nécessaires. March Networks n'est en aucun cas responsable des frais, pertes ou dommages, ce qui inclut notamment, mais sans être limitatif les frais de réapprovisionnement résultant de ou causés par un retard de livraison ou un défaut de livraison des Produits.

4.2. Achat de Produits - Titre de propriété et risque de perte : Concernant les Produits achetés aux termes des présentes, le titre de propriété (à l'exception du logiciel qui est soumis à licence et non vendu) et la responsabilité en cas de perte ou de dommage, sont transférés au Client dès que March Networks a livré les Produits à un transporteur pour les expédier au client. Si le Client demande à March Networks d'organiser l'expédition à destination du Client, le titre de propriété et le risque de perte seront transférés au Client au point FCA et tous les frais de transport, d'assurance et autres frais d'expédition à partir du point FCA seront payés par le Client et, si March Networks les a avancés, ceux-ci s'ajouteront à la facture du Client. Concernant les Produits faisant l'objet d'une évaluation, la responsabilité en cas de perte ou de dommage est transférée au Client dès que March Networks a livré les Produits à un transporteur pour les expédier au client. Le titre de propriété des Produits évalués ne sera pas transféré au client à moins qu'ils n'aient été achetés ou acceptés en conformité avec la Section 3.2. ci-dessus. Le Client est le seul responsable des risques de perte ou de dommages liés aux Produits jusqu'à ce qu'ils soient retournés (frais de port payés) au bureau régional de March Networks qu'il a désigné. Sur demande raisonnable de March Networks, le Client souscrira une assurance adaptée aux Produits pendant la Période d'évaluation, dont la valeur ne doit pas être inférieure à celle du remplacement à neuf des Produits.

5. PAIEMENTS. Toutes les commandes passées auprès de March Networks devront être réglées avant la livraison, sauf obtention d'une autorisation de crédit. Si les conditions de crédit sont approuvées, le paiement s'effectuera dans les trente (30) jours suivant la date de la facture. Si, de l'avis de March Networks, la situation financière du Client ne justifie, à aucun moment, les conditions de paiement définies, March Networks peut annuler les commandes non exécutées par écrit à moins que le Client ne règle immédiatement les montants dus et/ou accepte de payer à l'avance tous les Produits commandés mais non livrés, au choix de March Networks. Chaque livraison est considérée comme une opération

TRADUCTION NON CONTRACTUELLE

distincte et indépendante et le paiement sera effectué en conséquence. Faute de paiement par le Client, March Networks peut, sans préjudice de ses autres droits aux termes de la loi ou en équité, refuser de procéder à d'autres expéditions. Si, malgré le défaut de paiement par le Client, March Networks décide de continuer à procéder à des livraisons, sa décision ne constitue pas une renonciation à tout manquement par le Client et n'exclut pas, de quelque manière que ce soit, le droit de March Networks à exercer tout autre recours dont il dispose aux termes de la loi ou en équité. Les intérêts courent pour tout montant dû à March Networks qui demeure impayé par le Client pendant plus de trente jours à compter de la date de la facture. Les intérêts sont payables à March Networks au taux de 1,5 % par mois composé (19,6 % par an, taux réel) ou au taux maximum autorisé par la loi, le plus faible étant retenu, et payables mensuellement en arriérés.

6. GARANTIE

6.1. Matériel de March Networks : March Networks garantit que les Produits qui sont du Matériel (à l'exclusion des pièces remplaçables ou consommables) sont exempts de défaut matériel et de fabrication majeurs et sont pour l'essentiel conformes à la documentation publiée par March Networks pendant la période de garantie définie dans le modèle de garantie qui peut être consulté sur https://www.marchnetworks.com/files/company/productinfo.pdf. March Networks n'encourt aucune responsabilité aux termes de la garantie précédente, à moins que : (a) le Matériel présumé défectueux soit retourné avec le port payé à March Networks dans les trente (30) jours suivant la date de découverte du défaut allégué, conformément aux procédures actuelles de réparation de March Networks ; et (b) les tests de March Networks déterminent que le défaut allégué résulte uniquement de défauts matériel ou de fabrication.

6.2. La responsabilité de March Networks aux termes de la présente garantie du Matériel sera, dans tous les cas, limitée, au choix et aux frais de March Networks, à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux, ou au remboursement du prix d'achat réglé par le Client à March Networks pour le Matériel défectueux, minoré de l'amortissement applicable. March Networks n'est, en aucun cas, responsable des dommages occasionnés au matériel résultant d'une manipulation incorrecte pendant ou après l'expédition, de la mauvaise utilisation, de l'installation, du fonctionnement ou de réparations inadaptées (autrement que par le personnel autorisé de March Networks), la modification, un accident ou pour tout autre motif ne pouvant pas être imputé au matériel ou à la fabrication de pièces de March Networks. Les Produits défectueux dans les 30 jours suivant la date initiale d'expédition (les « Livraisons défectueuses ») seront remplacés conformément à la politique actuelle d'autorisation de retour de matériel («RMA») de March Networks.

6.3. Logiciels March Networks : March Networks garantit que les Produits qui sont des Logiciels fonctionneront matériellement selon la description indiquée dans le manuel d'utilisation fourni avec le Logiciel pendant la période de garantie énoncée dans le modèle de garantie qui peut être consulté sur https://www.marchnetworks.com/files/company/productinfo.pdf. La seule obligation de March Networks et le seul recours du Client en cas de manquement à cette garantie seront les efforts entrepris de bonne foi de March Networks pour rectifier la non-conformité du Logiciel ou, si, malgré ces efforts raisonnables, March Networks n'est pas en mesure d'y remédier, le retour du Logiciel et le remboursement de son prix d'achat au Client seront autorisés. March Networks n'assumera aucune obligation, en vertu de la présente garantie, si le Logiciel est modifié ou utilisé avec du matériel ou des logiciels non fournis ou approuvés par March Networks. March Networks déploiera des efforts commercialement raisonnables pour mettre en place des procédures et points de contrôle en concevant et fournissant le Logiciel afin de le protéger contre les virus ou autres codes malveillants (ensemble dénommés « virus »). Le Client reconnaît et accepte que March Networks ne puisse pas garantir et ne garantit pas que le Logiciel sera exempt de virus lors de son installation et que le Client est responsable de mettre en place ou d'inciter les utilisateurs finaux à mettre en place toutes les procédures nécessaires et adaptées afin de protéger les systèmes et données du Client et de l'utilisateur final contre les virus.

6.4. Garantie sur les Produits de tiers : Les garanties Matériel et Logiciel mentionnées ci-avant ne s'appliquent pas aux Produits de tiers. March Networks ne garantit pas les Produits de tiers. March Networks mettra en œuvre des efforts commerciaux raisonnables pour étendre au Client les garanties fournies par le(s) fabricant(s) de Produits de tiers. Le Client est le seul responsable de l'enregistrement des Produits de tiers auprès du fabricant si cet enregistrement est exigé comme une condition de la garantie du fabricant. Les Produits de tiers défectueux doivent être retournés au fabricant et non à March Networks.

6.5. Réparations sous garantie : March Networks délivrera un numéro RMA pour les pièces nécessitant une réparation ou un remplacement (sous garantie). Le client est responsable de l'expédition, à March Networks, des pièces de matériel devant être réparées / remplacées. March Networks procédera à la réparation et au retour ou procédera au remplacement, à sa seule discrétion, comme défini dans le manuel de réparation de March Networks en vigueur. Si March Networks procède au remplacement, le Client expédiera les pièces défectueuses au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de remplacement par March Networks (la « Date de retour »), sauf stipulation contraire convenue par March Networks. Si le Client n'expédie pas les pièces avant la Date de retour, il devra régler le prix du remplacement et des services de March Networks, tels que définis dans le manuel de réparation de March Networks. En l'absence de défaut dans les pièces dont le Client demande réparation, celui-ci devra régler les coûts de procédure et de réparation tels que définis dans le manuel de réparation de March Networks en vigueur.

6.6. Garantie des Produits réparés : March Networks garantit que les Produits réparés, remis à neuf et remplacés (les « Produits réparés ») sont exempts de vices matériels et seront conformes, pour l'essentiel, à la documentation publiée par March Networks, jointe au Matériel, pendant une période de 90 jours au plus à compter de la date d'expédition ou pendant la période restante de la garantie d'origine liée au produit réparé.

6.7. Garantie des Services : March Networks garantit au Client que les Services seront exécutés par son personnel ou son(ses) représentant(s) ou sous-traitant(s) désigné(s) d'une manière, professionnelle et selon les règles de l'art, conformément aux normes actuellement en vigueur dans le secteur et au présent Accord. March Networks ré exécutera les Services qu'il définit comme non conformes à la présente garantie sur lesquels le Client a attiré l'attention de March Networks, par écrit ou dans les trente (30) jours suivant la prestation du Service en question. Toute réclamation au titre de la garantie aux termes des présentes devra être faite par le Client, aucune demande ne sera acceptée d'un tiers.

6.8. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE MARCH NETWORKS À L'ÉGARD DU CLIENT OU DE TOUTE AUTRE PARTIE EN CAS DE MANQUEMENT À L'UNE DES PRÉCÉDENTES GARANTIES NE PEUT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR LE CLIENT À MARCH NETWORKS AU REGARD DU PRODUIT DÉFECTUEUX, SAUF EN CAS DE MAUVAISE CONDUITE OU DE FRAUDE COMMISES PAR MARCH NETWORKS.

6.9. LES GARANTIES EXPRESSES INDIQUÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION 6 SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, DÉCLARATIONS OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS LIMITATIONS, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU CELLES DÉCOULANT DES LOIS OU DES USAGES DU COMMERCE.

6.10. NONOBSTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LA PRÉSENTE SECTION 6, LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS AU CLIENT POUR ÉVALUATION SONT, PENDANT LA PÉRIODE D'ÉVALUATION, FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

7. RETOURS ET RÉPARATIONS HORS GARANTIE

7.1. Retours de Produit : Les Produits ne peuvent pas être retournés sans l'autorisation préalable écrite de March Networks, qui peut la refuser pour quelque raison que ce soit, ou sous réserve des modalités et conditions raisonnables que March Networks peut exiger. Au minimum, les Produits ne peuvent pas être retournés à moins qu'ils ne soient dans leur emballage d'origine, non ouverts et non utilisés et devront être retournés dans les quatre (4) semaines à compter de la date de livraison. Si March Networks accepte de retourner un Produit, le Client paiera les frais d'expédition ainsi que le plus élevé des frais de restockage de March Networks ou quinze pour cent (15 %) du tarif facturé au Client applicable au Produit retourné.

7.2. Réparations hors garantie : Les réparations et le remplacement hors garantie des pièces sont soumis aux coûts actuels de procédure et de réparation de March Networks tels que définis dans le manuel de réparation en vigueur de March Networks.

8. CONFIDENTIALITÉ. Les Produits comportent des informations confidentielles et exclusives de March Networks ou de ses concédants de licences. Le Client recevra et gardera secrètes les informations confidentielles de March Networks, y compris le prix et toutes les autres informations, dont March Networks permet l'accès en toute confiance et accepte de faire preuve au moins du même degré de prudence que celui dont il fait preuve pour protéger ses propres informations exclusives de même nature, à savoir au moins un degré de prudence raisonnable, afin d'empêcher l'utilisation, la divulgation ou la publication non autorisées des informations confidentielles de March Networks. L'utilisation et l'accès du client aux informations confidentielles de March Networks sont strictement limités aux employés qui ont besoin de les connaître après avoir convenu contractuellement de se conformer à des obligations de confidentialité au moins aussi rigoureuses que celles énoncées dans les présentes. Tous les dessins, spécifications, informations techniques ou autres fournis par March Networks : (a) doivent uniquement être utilisés pour installer et assurer la maintenance des Produits ; (b) ne doivent pas être utilisés de manière préjudiciable aux intérêts de March Networks ; et (c) ne doivent pas être reproduits, utilisés ou divulgués à des tiers sans le consentement préalable écrit de March Networks.

9. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. Le Client reconnaît la valeur associée au nom et aux marques commerciales de March Networks et/ou de ses fournisseurs et l'identification des Produits à ce titre. Le Client ne doit pas masquer, autoriser ou procéder au retrait ou à la modification des marques commerciales, numéros de brevet, étiquettes, numéros de série ou similaires, apposés sur les produits, matériels ou emballages correspondants de March Networks ou, le cas échéant, de ses fournisseurs.

9.2. Tous les droits, titres et intérêts relatifs aux designs, modèles, spécifications, droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, propriétaires et/ou industrielle sur les Produits, la documentation et autres documents associés restent la propriété de March Networks ou de ses fournisseurs tiers. Le client ne pourra pas faire des copies ou extraits des Produits fournis par March Networks ni les traduire, procéder à des activités d'ingénierie inverse ou les modifier. Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, brevets, divulgations de brevets et inventions (brevetables ou non), marques commerciales, de service, secrets industriels, savoir-faire et autres informations confidentielles, noms commerciaux, logos, dénominations sociales et noms de domaine ainsi que toute image de marque qui s'y rapporte, œuvres dérivées et tous les autres droits (collectivement les « Droits de propriété intellectuelle ») sur et en relation avec tous les produits, documents, produits du travail et

TRADUCTION CONTRACTUELLE

autres documents fournis au Client en vertu des présentes ou préparés par ou pour le compte de March Networks dans le cadre de la fourniture des Services (ci-après les « Livrables ») appartiennent à March Networks. March Networks accorde, par la présente, au client une licence limitée, non exclusive, non cessible, non sous-licenciable et révocable afin d'utiliser les Livrables à des seules fins commerciales internes et non en vue de la revente, du renouvellement de licences ou de toute autre distribution, sauf par accord écrit de March Networks. La vente des Produits par March Networks ne confère aucune licence par implication, estoppel ou autrement, en vertu d'un brevet, droit d'auteur, secret commercial, marque commerciale ou autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

9.3. Le client reconnaît et accepte expressément que tout logiciel fourni aux termes des présentes n'est pas vendu, mais est concédé sous licence au Client en vertu du Contrat de Licence de l'Utilisateur Final du logiciel de March Networks (« CLUF »). Tous les droits, titres et intérêts en relation avec le Logiciel restent la propriété exclusive de March Networks ou de ses fournisseurs tiers et le Client se verra concéder uniquement une licence non exclusive, non cessible, non sous-licenciable, limitée et révocable afin d'utiliser le Logiciel avec les Produits uniquement à des fins commerciales internes du client, sauf stipulation contraire écrite de March Networks. Le Client ne peut pas lui-même ou autoriser des tiers à copier, traduire, modifier, créer des œuvres dérivés, procéder à une ingénierie inverse, décompiler, accorder des sous-licences, prêter, louer, céder, transférer ou proposer le Logiciel dans un environnement hébergé ou utiliser, de quelque manière que ce soit, le Logiciel ou ses différentes versions, sauf autorisation explicite selon les modalités applicables du CLUF. March Networks peut, à sa seule discrétion et à tout moment, modifier le CLUF.

9.4. Avis de contrefaçon : Dès que le Client en aura connaissance, il avisera, sans délai, March Networks de toute utilisation illicite ou violation, avérée ou potentielle, des Droits de Propriété Intellectuelle de March Networks ou de ses fournisseurs, de toute infraction ou tout manquement aux termes du CLUF et, de toute réclamation ou procédure concernant les Produits. Le Client coopérera avec March Networks, y compris dans toute procédure juridique, afin d'empêcher ou de faire cesser l'utilisation, la reproduction, la modification, la distribution, la violation, l'utilisation illicite ou l'octroi de sous-licences non autorisés des Produits et pour respecter les conditions du CLUF correspondant.

10. INDEMNISATION AU TITRE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1. Le Client indemnise et dégage March Networks de toute responsabilité en cas de dommages, dépenses ou pertes résultant de demandes pour contrefaçon réelle ou prétendue de brevets, droits d'auteur, marques déposées, secrets commerciaux ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle découlant de l'utilisation ou de la modification non autorisées des Produits par le Client ou en conformité avec les conceptions, spécifications ou instructions du Client.

10.2. Sous réserve de la Section 10.1, March Networks défendra ou transigera, à ses frais, toute procédure intentée contre le Client dans la mesure où elle est fondée sur une plainte aux termes de laquelle les Produits violent tout brevet, droit d'auteur ou secret commercial canadien ou américain. March Networks paiera tous les frais et les dommages-intérêts résultant d'une telle plainte qui sont octroyés à titre définitif contre le Client ou conviendra d'un règlement, À CONDITION QUE : (a) le Client ait payé le prix d'achat du Produit présumé contrefait ; (b) March Networks ait été informé par écrit par le Client dans les dix (10) jours suivant la date à laquelle le Client a eu connaissance de la plainte ; (c) March Networks détienne le contrôle exclusif de la défense contre toute réclamation, et de toutes les négociations en vue de son règlement ou de la conclusion d'un compromis ; (d) la plainte ne résulte pas d'une utilisation ou modification non autorisées des Produits ou de l'utilisation de produits en liaison avec du matériel et des logiciels qui ne sont pas fournis ou approuvés par March Networks ; (e) le Client n'admette pas et n'ait pas admis la contrefaçon alléguée ; et (f) le Client fournisse toute assistance que March Networks peut raisonnablement exiger.

10.3. Si les Produits ou toute partie de ceux-ci deviennent ou, de l'avis de March Networks, sont susceptibles de faire l'objet d'une plainte pour contrefaçon de brevet, droits d'auteur, secret commercial, marque déposée ou autre droit de propriété industrielle, propriétaire ou intellectuelle, ou si l'utilisation des Produits ou de toute partie de ceux-ci est interdite suite à une telle plainte, le Client autorisera March Networks, à sa discrétion et à ses frais, soit à (i) obtenir, pour le Client, le droit de continuer à utiliser les Produits ; (ii) remplacer les Produits visés par des Produits non contrefaits ; (iii) modifier les Produits visés pour qu'ils ne soient plus contrefaits ; ou (iv) retirer les Produits en cause et rembourser leur prix d'achat, minoré d'un montant raisonnable au titre de l'amortissement. En cas de plainte ou de possible plainte pour contrefaçon avant l'expiration de la Période d'évaluation, March Networks peut exiger le retrait immédiat des Produits des locaux du Client, aux frais de March Networks, sans autre responsabilité du Client.

10.4. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et d'exonérer March Networks, ses employés, administrateurs, dirigeants, sociétés affiliées, filiales, propriétaires, agents, conseillers, entrepreneurs, fournisseurs et autres représentants (« Représentants ») de et contre toute responsabilité liée aux réclamations des tiers résultant des actes et/ou omissions du Client et de ses employés ou agents.

10.5. NONOBSTANT TOUTE DISPOSITION DU CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES, L'INDEMNISATION LIMITÉE PRÉVUE PAR MARCH NETWORKS DANS LA SECTION 10 AU REGARD DES PRODUITS NE S'APPLIQUE PAS, N'EST PAS VALABLE POUR OU EN RELATION AVEC LES PRODUITS DE TIERS.

10.6. LE TEXTE QUI PRÉCÈDE ÉNONCE L'INTÉGRALITÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE MARCH NETWORKS EN CE QUI CONCERNE LA CONTREFAÇON RÉELLE OU ALLÉGUÉE DE TOUT BREVET, DROIT D'AUTEUR, SECRET COMMERCIAL, MARQUE DÉPOSÉE, MASQUE OU AUTRE DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PROPRIÉTAIRE OU INDUSTRIELLE.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, MARCH NETWORKS, ET SES REPRÉSANTANTS NE SONT PAS RESPONSABLES À L'ÉGARD DU CLIENT, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, À LA SUITE D'UNE PLAINTE OU ACTION, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE OU DÉLICTUELLE OU AUTRE, DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS OU DES MANQUES À GAGNER, PERTES DE REVENUS COMMERCIAUX, ÉCONOMIQUES, DE DONNÉES, NON-RÉALISATION D'ÉCONOMIES PRÉVUES OU TOUTE AUTRE PERTE COMMERCIALE OU ÉCONOMIQUE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS SANS LIMITATION TOUS DOMMAGES, RÉSULTANT DE TOUTE RÉCLAMATION CONTRE LE CLIENT PAR QUI QUE CE SOIT, QUE CES DOMMAGES SOIENT OU NON PRÉVISIBLES ET QUE MARCH NETWORKS, ET/OU SES REPRÉSENTANTS, AIENT ÉTÉ OU NON INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE COLLECTIVE ET CUMULATIVE DE MARCH NETWORKS, ET SES REPRÉSENTANTS, AU TITRE DES PLAINTES RÉSULTANT DE OU EN RELATION AVEC L'ACCORD NE POURRA DÉPASSER LE MONTANT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LES PRODUITS ACHETÉS EN VERTU DE LA COMMANDE CORRESPONDANTE. LES PRÉCÉDENTES DISPOSITIONS LIMITANT LA RESPONSABILITÉ DES REPRÉSANTANTS DE MARCH NETWORKS, SONT CONSIDÉRÉES COMME DES DISPOSITIONS FIDUCIAIRES AU BÉNÉFICE DES, REPRÉSENTANTS, ET SONT OPPOSABLES PAR CEUX-CI EN TANT QUE BÉNÉFICIAIRES DE LA FIDUCIE.

12. REVENDEURS AUTORISÉS. Les Clients autorisés par écrit par March Networks à revendre les Produits sont tenus de : (i) s'abstenir de déposer toute réclamation, faire toute déclaration ou accorder toute garantie à l'utilisateur final concernant les Produits autre que celle faite par March Networks dans les présentes, sans son consentement préalable écrit ; (ii) indemniser, défendre et exonérer March Networks, et ses représentants de toute responsabilité à l'égard des réclamations d'utilisateurs finaux et de tous tiers du fait d'actes et/ou d'omissions du Client et de ses représentants ; (iii) souscrire une assurance responsabilité civile suffisante pour protéger March Networks, et ses représentants contre de telles revendications en désignant March Networks comme assuré supplémentaire ; (iv) revendre uniquement les Produits dans la juridiction/marché(s) approuvé(s) par écrit par March Networks et pour lesquels le Client est autorisé à exercer une activité commerciale ; et (v) s'assurer que l'utilisateur final reçoit le CLUF applicable au Logiciel.

13. FORCE MAJEURE. March Networks n'est pas responsable du retard ou de l'incapacité à satisfaire à ses obligations en raison d'un cas de force majeure, de tremblements de terre, de pénurie d'approvisionnement, de difficultés de transport, de conflits sociaux, d'émeutes, de guerre, d'incendie, d'explosion, d'épidémies ou d'autres événements échappant au contrôle de March Networks ou dus à des circonstances imprévues. March Networks mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour respecter les dates d'exécution, qui ne constituent que des prévisions et ne sera pas considéré comme ne respectant pas ses obligations et ne sera pas responsable des dommages, réclamations, coûts, charges dépenses, frais, responsabilités ou pertes engagés ou encourus par le Client, dans chaque cas, dans la mesure où ils résultent directement ou indirectement de tout retard imputable à un acte ou une omission du Client ou de ses représentants.

14. UTILISATEURS FINAUX DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN. Si le Client ou l'utilisateur final de tout Logiciel (et sa documentation s'y rapportant) fourni aux termes des présentes est le gouvernement des États-Unis d'Amérique, la disposition suivante s'applique : Le Logiciel et sa documentation sont fournis au gouvernement des États-Unis d'Amérique comme logiciel commercial et/ou documentation liée à logiciel commercial sous licence habituellement mis à disposition du public pour autant que ces licences soient conformes à la loi fédérale et répondent aux exigences du gouvernement. En conséquence, le gouvernement ne possède que les droits énoncés dans la licence mentionnée aux présentes d'après FAR 12.212 (a). Si cette licence ne respecte pas les exigences du gouvernement ou n'est pas conforme à la loi fédérale, le gouvernement accepte de retourner le Logiciel et les Produits inutilisés à March Networks.

15. CESSION. Le Client n'est pas en droit de céder, transférer ou disposer, de quelque manière que ce soit, de tout ou partie de ses droits ou obligations aux termes des présentes ou de toute commande passée par le Client ou de tout droit y afférent (que ce soit volontairement ou par effet de la loi ou autrement y compris sans limitation toute fusion, transaction d'acquisition ou de changement de contrôle) sans le consentement préalable écrit de March Networks.

16. INTERDICTION D'UTILISATIONS DANGEREUSES. Le Client reconnaît que les Produits sont destinés à des utilisations commerciales standards. Sans le réseau adapté en termes d'ingénierie, les Produits ne peuvent pas être vendus, faire l'objet de licences ou distribués pour une utilisation dans des environnements dangereux nécessitant des performances irréprochables, notamment dans le cadre de l'exploitation d'installations nucléaires, la navigation aérienne ou les systèmes de communication, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux de maintien en vie, les systèmes d'armement ou toute autre application dans laquelle le défaut des Produits pourrait occasionner directement le décès, des blessures ou des dommages physiques ou environnementaux graves. Le Client accepte que l'utilisation, la vente, l'octroi d'une licence ou toute autre distribution des Produits à de telles fins sans le consentement préalable écrit de March Networks est aux seuls risques du

TRADUCTION CONTRACTUELLE

Client. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et d'exonérer March Networks de toute responsabilité liée à toute réclamations, coûts, dommages, charges, frais, dépenses, pertes ou autres obligations résultant de ou en relation avec l'utilisation, la vente, l'octroi de licence ou d'autre distribution des Produits pour de telles applications.

17. CONFORMITÉ COMMERCIALE. Le Client se conformera à toutes les réglementations d'exportation applicables, à tout moment, aux Produits. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le Client garantit expressément qu'il n'exportera pas, directement ou indirectement, ne réexportera pas ou ne transbordera pas les Produits ou toute partie de ceux-ci en violation des lois, règles et réglementations en matière d'exportation du Canada, des États-Unis ou de l'Union européenne. Toute exportation en dehors de la destination d'origine du produit expédié au Client annule la Section 6 sur les garanties des Produits et la Section 10.2 sur l'indemnisation. Pendant toute Période d'évaluation, le Client ne peut pas déplacer les Produits en dehors de son site de montage désigné à des fins autres que leur retour à March Networks, sans le consentement préalable écrit de ce dernier.

18. INTERPRÉTATION

18.1. Généralités : Si une disposition du présent accord est considérée comme inapplicable par un tribunal compétent, les dispositions restantes demeurent en vigueur. Tous les titres et intitulés contenus dans les présentes sont insérés seulement à des fins pratiques et de facilité de référence et ne sont pas à prendre en considération dans l'interprétation de toute disposition. Toutes les notifications seront adressées par écrit et remises en mains propres ou par des moyens attestés par un accusé de réception (y compris, sans limitation, par voie électronique) aux adresses indiquées dans l'Accord. Une partie peut mettre à jour ses coordonnées en avisant par écrit l'autre Partie. Toutes les notifications prennent effet dès réception. Tout consentement donné par une partie ou la renonciation à un manquement par l'autre partie, qu'ils soient explicites ou implicites, ne constituent pas un consentement ou une renonciation à tout autre manquement différent ou ultérieur. Par la présente, les parties confirment qu'elles souhaitent que le présent Accord, ainsi que tous les autres documents qui s'y rattachent soient rédigés en anglais. The parties hereby confirm that it is their wish that the Agreement, as well as all other documents relating hereto have been and shall be drawn up in the English language. Las partes confirman que es su deseo que este Acuerdo, así como cualquier otro documento referente al presente, incluyendo todos los avisos, han sido y serán redactados en el idioma (Español) Inglés. Si March Networks a traduit l'Accord anglais, le Client accepte que celle-ci soit insérée uniquement à titre indicatif et la version anglaise, et non la traduction, liera juridiquement le Client et prévaudra en cas de divergence.

18.2. Loi applicable : Le Client et March Networks excluent expressément, par la présente, l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne de 1980). La loi applicable à l'Accord est stipulée comme suit :

a) Pour les commandes livrées au Canada, en Amérique latine (à l'exclusion du Mexique), et en Asie, « March Networks » désigne la société March Networks (March Networks Corporation) et le présent Accord est régi par les lois nationales de la Province de l'Ontario, du Canada (à l'exclusion de ses dispositions en matière de conflits de lois), et les tribunaux de cette province seront les seuls compétents pour statuer sur les questions découlant des présentes.

b) Pour les commandes livrées aux États-Unis d'Amérique, « March Networks » désigne « March Networks, Inc. » et le présent Accord est régi par les lois de l'État de New York (à l'exclusion de ses dispositions en matière de conflits de lois), et les tribunaux fédéraux situés à New York, NY seront les seuls compétents pour statuer sur les questions découlant des présentes.

c) Pour les commandes livrées au Mexique, « March Networks » désigne March Networks de Mexico S.A. de C.V.et le présent Accord sera entendu et interprété conformément aux lois en vigueur au Mexique. Pour l'interprétation et le respect des obligations énoncées dans les présentes, les deux parties se soumettent à la compétence et au tribunal compétent situé dans le District fédéral.

d) Pour les commandes livrées dans l'Union Européenneou le Royaume-Uni, « March Networks » désigne March Networks s.r.l., et on entend par « Client » tout client qui n'est pas une personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle et le présent Accord sera régi conformément aux lois en vigueur en Italie. Le tribunal de Milan sera le seul compétent pour statuer sur les questions découlant des présentes.

e) Pour les commandes livrées en Australie et en Nouvelle-Zélande, « March Networks » désigne March Networks (Australia) Pty Limited et le présent Accord sera régi par les lois en vigueur dans l'État de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie (à l'exclusion de ses dispositions en matière de conflits de lois) et les tribunaux de cet État seront les seuls compétents pour statuer sur les questions découlant des présentes.

f) Pour les commandes livrées en Afrique ou au Moyen-Orient, sauf indication contraire par notification écrite au Client, «March Networks» signifie March Networks Corporation (succursale DMCC) et le présent Accord sera régi par les lois communes de l'Angleterre (à l'exclusion de ses conflits de dispositions légales), et les tribunaux d'Angleterre seront seuls compétents pour toutes les questions qui en découlent.

TRADUCTION NON CONTRAIGNANTE